



## Recuperer mon enfant

-----  
Par tira2023

Mon ex mari a donne mon enfant à une femme riche du cote hollandais de l ile de Saint Martin il y a 2 ans , moi etant dans une situation economique très complique je pouvais pas le garder, uand j'ai commence à travailler je me dis que peut enfin lui payer une pension alimentaire et c'est la qu'il me dis qui il est avec cette femme qui etait sa copinne et qui a 56 ans et beaucoup d'argent, comment je peut faire???Mon enfant est Francais et porte mon Nom

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Mon ex mari a donne mon enfant à une femme riche du cote hollandais de l ile de Saint Martin il y a 2 ans  
"Donné" ce serait étonnant, sans doute plutôt confié.

On ne peut guère que vous conseiller de consulter un avocat, et sans doute deux avocats : un Français, un du pays de résidence de votre enfant.

Point de vue français, si le père a la résidence principale, il est libre de le confier à une de ses amies ou à sa concubine.